

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3143

19 novembre 2015

SOMMAIRE

Aircool S.A.	150851	CDCH S.A.	150858
Alisa S.A., SPF	150851	Central Europe Investment S.A.	150864
Anima Sicav	150818	Challenger Public Relations S.à r.l.	150858
ARGO IMMOBILIERE société à responsabi- lité limitée	150852	Chevron Luxembourg Overseas Finance S.à r.l.	150860
ARZO Capital S.A.	150852	Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A.	150861
AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l.	150852	Citigroup Global Markets Funding Luxem- bourg GP S.à r.l.	150861
Axis Interim	150852	Citol S.à r.l.	150863
Baker Hughes International Financing S.à r.l.	150852	ConvaTec Healthcare E S.A.	150862
BAM Invest S.A.	150857	Corpora Investments S.A.	150853
Bâti-Expert S.à r.l.	150858	Covington S.à r.l.	150862
B C M S.à r.l.	150853	Credit Suisse International Finance (Luxem- bourg) S.A.	150862
B D J S.A.	150819	Credit Suisse Private Equity Platform S.C.A., SICAR	150863
Bellargo S.A.	150858	Crossroads Holding	150863
Berkeley CEBIG Sarl	150853	Geninvest Group S.A.	150854
Bétons Baatz Sarl	150859	Global Jet Capital Luxco Two S.à r.l.	150835
Bites s.à r.l.	150859	Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l. ..	150860
Biz-It Link S.à r.l.	150859	Hansteen Luxembourg S.à r.l.	150861
Bongrape S.A.	150857	H & K Financing S.à r.l.	150832
Brookfield Holdings Luxembourg Branch ...	150859	Horizon Intermediate Holdings S.C.A.	150821
Brothers & Co S.à r.l.	150853	Imperial Innovations S.à r.l.	150848
Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l. ..	150857	JH-Holding Finance SA	150862
Café de l'Usine "Chez Malou" S.à r.l.	150863	Méditerranée S.A.	150818
Cafina	150863	MI-FONDS (Lux)	150820
Calimera Capital Partners S.à r.l.	150860	Olmitec S.à r.l.	150864
Carnet S.A.	150864	Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS	150829
Car Sud International S.A.	150864	Société de Participation Financière Dalmine Holding S.A.	150827
CASHMERE Spf S.A.	150853	The Palmerston Holdings S.à r.l.	150864
C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s.	150860	Unirec S.A.	150818
CBK Sicav	150819		
CDCH S.A.	150859		

Unirec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 18.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura se tiendra extraordinairement le 7 décembre 2015 à 11:45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2013 et 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015186097/795/15.

Mediterranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.752.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 7 décembre 2015 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015186098/795/15.

Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 87.257.

An extraordinary general meeting of the Company was held on 28 October 2015 at the registered office of the Company. The quorum required by Article 67-1(2) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, was not reached and therefore no resolutions could be adopted. Shareholders are therefore convened to a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Reconvened Extraordinary General Meeting") of ANIMA SICAV (the "Company"), which will be held before notary on 21 December 2015 at 11:00 a.m. (CET), at the registered office of the Company, to deliberate and vote on the same agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company, as from 1st January 2016, from 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Amendment to the first paragraph of the Article 4 of the articles of incorporation in order to reflect the change of the registered office. The first paragraph to be reworded as follows:
"The registered office of the Company is established in Hesperange, in the Grand-Duchy of Luxembourg. As from the 1st January 2016, the registered office of the Company will be established in Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles or by the Board of Directors of the Company if and to the extent permitted by law. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Directors. (...)"
3. Amendment to the first paragraph of the Article 13 of the articles of incorporation to be reworded as follows:
"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such place in Luxembourg as shall be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of January of each year at 11.00 a.m.. If such day is not a bank working day, the annual general meeting

shall be held on the previous bank working day. The annual general meeting may be held outside Luxembourg if, in the absolute judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. (...)"

The Articles of Association are available upon request at the registered office of the Company.

The Meeting may validly deliberate without any quorum, and resolutions will be adopted with the consent of two-thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders are queried to inform the Directors of the Company of their intention to attend physically five days prior to the Reconvened Meeting.

Shareholders who are not able to attend personally are kindly requested to execute a proxy form available at the registered office of the Company, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

For The Board .

Référence de publication: 2015186099/755/38.

B D J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 183.151.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs, Mesdames, les actionnaires qu'ils sont convoqués, le 27 novembre 2015, à 10 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015180237/18.

CBK Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 137.309.

An extraordinary general meeting of the Company was held on 23 October 2015 at the registered office of the Company. The quorum required by Article 67-1(2) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, was not reached and therefore no resolutions could be adopted. Shareholders are therefore convened to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") to be held on 7 December 2015 at 11:00 am (CET) at the registered office of the Company, to deliberate and vote on the same agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company, as from 1st January 2016, from 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. Amendment to the first paragraph of the Article 4 of the articles of association to reflect the change of the registered office. The first paragraph to be reworded as follows:
"The registered office of the Company is established in the commune of Hesperange, in the Grand Duchy of Luxembourg. As from 1st January 2016, the registered office of the Company will be established in the commune of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. (...)"
3. Amendment to the end of the first paragraph of the Article 4 of the articles of association to remove the reference of the Luxembourg municipality. The sentence to be reworded as follows:
"Through a resolution by the Board, the Company's registered office may be relocated within the municipal boundaries of the commune. If and to the extent legally permissible, the Board may resolve to relocate the Company's registered office to another municipality within the Grand Duchy of Luxembourg. (...)"
4. Amendment to the first paragraph of the Article 10 of the articles of association to be reworded as follows:
"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the Company's registered office or at any other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, every year in the

1st April at 11:00 a.m. If such a day is not a business day in Luxembourg, the general meeting takes place on the following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of Directors, exceptional circumstances so require. (...)"

The Articles of Association are available upon request at the registered office of the Company.

The Meeting may validly deliberate without any quorum, and resolutions will be adopted with the consent of two-thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders are queried to inform the Directors of the Company of their intention to attend physically five working days prior to the Meeting. Shareholders who are not able to attend personally are kindly requested to execute a proxy form available at the registered office of the Company, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015177976/755/39.

MI-FONDS (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.264.

Die Aktionäre der MI-FONDS (Lux) werden zur

HAUPTVERSAMMLUNG DER GESELLSCHAFT

eingeladen, die am 2. Dezember 2015 um 14.00 Uhr (Ortszeit Luxemburg) mit der folgenden Tagesordnung an ihrem Geschäftssitz abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. Juni 2015
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Der Jahresbericht ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der üblichen Geschäftszeiten kostenlos erhältlich. Jeder Aktionär kann beantragen, dass ihm der Jahresbericht zugesandt wird.

Die Mehrheit wird auf der Hauptversammlung nach den fünf Tage vor der Hauptversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und in Umlauf befindlichen Aktien bestimmt (bezeichnet als "Stichtag"). Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beratung und Beschlussfassung der Hauptversammlung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst. Auf der Hauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme. Die Rechte eines Aktionärs zur Teilnahme an der Hauptversammlung und zur Ausübung der mit seinen Aktien verbundenen Stimmrechte richten sich nach den von diesem Aktionär am Stichtag gehaltenen Aktien.

Falls Sie an dieser Versammlung nicht teilnehmen können und sich vom Vorsitzenden der Hauptversammlung vertreten lassen möchten, übermitteln Sie bitte spätestens fünf Tage vor der Hauptversammlung (d. h. bis 27. November 2015) eine datierte und unterzeichnete Vollmacht per Fax und/oder Post und/oder E-Mail zu Händen des Sekretariats der Gesellschaft bei der Anschrift UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Faxnummer +352 441010 6248 (E-Mail: sh-ubsfsl-corporate-secretary@ubs.com). Die Vorlage für eine Standardvollmacht kann unter derselben Adresse angefordert werden. Nach Eingang der Vollmacht werden die Aktien bis zu dem auf die Hauptversammlung folgenden Tag gesperrt. Findet eine weitere Hauptversammlung der Gesellschaft mit derselben Tagesordnung (bezeichnet als "vertagte Hauptversammlung") statt, bleiben die Aktien bis zu dem auf die vertagte Hauptversammlung folgenden Tag gesperrt, es sei denn, der Aktionär erteilt eine anderslautende Anweisung (dadurch wird die für die vertagte Hauptversammlung erteilte Vollmacht ungültig).

Aktionäre oder ihre Vertreter, die an der Hauptversammlung persönlich teilnehmen möchten, werden gebeten, die Gesellschaft spätestens fünf Tage vor der Hauptversammlung von ihrer Teilnahmeabsicht in Kenntnis zu setzen.

Das ausgefüllte Vollmachtsformular ist nur gültig, wenn es den Vor- und Nachnamen des Aktionärs sowie seines Vertreters und die Anzahl der zum Stichtag gehaltenen Aktien, die offizielle Adresse und die Unterschrift sowie Weisungen für die Stimmabgabe enthält und rechtzeitig eingeht. Unvollständige oder fehlerhafte Vollmachtsformulare oder Vollmachtsformulare, die nicht die darin beschriebenen Formvorgaben erfüllen, werden nicht berücksichtigt.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015180241/755/44.

Horizon Intermediate Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.534.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of Horizon Intermediate Holdings S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 199534 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette on August 5, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2799 dated October 9, 2015, pages 134331 and seq. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended once pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 27, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer and together with the Chairman and the Secretary forming the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The partners present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Said list and the powers of attorney of the represented partners, after having been signed *ne varietur* by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

II. It appears from the attendance list that one hundred (100) unlimited partner shares, three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) ordinary shares and five hundred thousand (500,000) preferred non-voting shares, all in registered form and having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices, if applicable;
2. increase of the share capital of the Company by an amount of two million three hundred fourteen thousand five hundred thirty-eight euro and thirty cents (EUR 2,314,538.30) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-six thousand euro (EUR 36,000), represented by one hundred (100) unlimited partner shares, three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) ordinary shares and five hundred thousand (500,000) preferred non-voting shares, all in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to two million three hundred fifty thousand five hundred thirty-eight euro and thirty cents (EUR 2,350,538.30), by way of the issuance of one hundred forty-four million five hundred fifty-nine thousand four hundred ten (144,559,410) ordinary shares and eighty-six million eight hundred ninety-four thousand four hundred twenty (86,894,420) preference shares;
3. waiver of the preferential subscription rights;
4. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 2;
5. amendment to article 5.1 of the Articles;
6. amendment to the definition of Carrying Free Preferred Shares in article 22 of the Articles;
7. amendment of the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Manager and any employee of Alter Domus in Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register(s) of partners of the Company; and
8. miscellaneous.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the partners of the Company considering themselves as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million three hundred fourteen thousand five hundred thirty-eight euro and thirty cents (EUR 2,314,538.30) in order to bring the share capital from its

present amount of thirty-six thousand euro (EUR 36,000), represented by one hundred (100) unlimited partner shares, three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) ordinary shares and five hundred thousand (500,000) preferred non-voting shares, all in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to two million three hundred fifty thousand five hundred thirty-eight euro and thirty cents (EUR 2,350,538.30), by way of the issuance of one hundred forty-four million five hundred fifty-nine thousand four hundred ten (144,559,410) ordinary shares and eighty-six million eight hundred ninety-four thousand four hundred twenty (86,894,420) preference shares.

As a result of the above changes, the share capital of the Company is as follows:

Class of shares	Number of shares
Unlimited partner shares	100
Ordinary shares	147,659,310
Preference shares	86,894,420
Preferred non-voting shares	500,000
Total	<u>235,053,830</u>

Third resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the preferential subscription rights, the partners declaring to have perfect knowledge and to have unanimously agreed with this waiver.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital and equity increases as follows:

Subscriptions - Payments

The subscriber 1, the name and corporate details of which are indicated on the attached attendance list and represented by way of a power of attorney which, after having been signed ne varietur by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration, declares to subscribe to:

(i) one hundred forty-four thousand three hundred fifty-nine thousand four hundred ten (144,359,410) ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of one hundred forty-four thousand three hundred fifty-nine thousand four hundred ten euro (EUR 144,359,410), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of one million four hundred forty-three thousand five hundred ninety-four euro and ten cents (EUR 1,443,594.10) to the nominal share capital account of the Company related to the ordinary shares; and

- the remainder, i.e. an amount of one hundred forty-two million nine hundred fifteen thousand eight hundred fifteen euro and ninety cents (EUR 142,915,815.90) to the share premium account of the Company related to the ordinary shares.

(ii) eighty-six million two hundred ninety-four thousand four hundred twenty (86,294,420) preference shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eighty-six million two hundred ninety-four thousand four hundred twenty euro (EUR 86,294,420), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of eight hundred sixty-two thousand nine hundred forty-four euro and twenty cents (EUR 862,944.20) to the nominal share capital account of the Company related to the preference shares; and

- the remainder, i.e. an amount of eighty-five million four hundred thirty-one thousand four hundred seventy-five euro and eighty cents (EUR 85,431,475.80) to the share premium account of the Company related to the preference shares.

The subscriber 2, the name and corporate details of which are indicated on the attached attendance list and represented by way of a power of attorney which, after having been signed ne varietur by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration, declares to subscribe to:

(i) two hundred thousand (200,000) ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of two thousand euro (EUR 2,000) to the nominal share capital account of the Company related to the ordinary shares; and

- the remainder, i.e. an amount of one hundred ninety-eight thousand euro (EUR 198,000) to the share premium account of the Company related to the ordinary shares;

(ii) six hundred thousand (600,000) preference shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of six hundred thousand euro (EUR 600,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of six thousand hundred euro (EUR 6,000) to the nominal share capital account of the Company related to the preference shares; and

- the remainder, i.e. an amount of five hundred ninety-four thousand euro (EUR 594,000) to the share premium account of the Company related to the preference shares.

The aggregate amount of two hundred thirty-one million four hundred fifty-three thousand eight hundred thirty euro (EUR 231,453,830) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

Art. 5. Capital - premium accounts.

5.1 The share capital is set at two million three hundred fifty thousand five hundred thirty-eight euro and thirty cents (EUR 2,350,538.30), represented by:

- (i) one hundred (100) unlimited partner shares (the UP Shares);
- (ii) one hundred forty-seven million six hundred fifty-nine thousand three hundred ten (147,659,310) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (iii) eighty-six million eight hundred ninety-four thousand four hundred twenty (86,894,420) preference shares (the Preference Shares); and
- (iv) five hundred thousand (500,000) preferred non-voting shares (the Free Preferred Shares).

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the definition of Carrying Free Preferred Shares in article 22 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

- Carrying Free Preferred Shares means, without double counting,
- (a) all Free Preferred Shares, whether then allotted or not, whether then issued or not and whether then held by the Managers, by the Company as part of the Reserve or held otherwise;
 - (b) vested Free Preferred Shares redeemed from the Managers having left the Group after their respective Departure Dates pursuant to the relevant Vesting Call Option Agreements and with a payment right upon Exit attaching thereto; but excluding:
 - (c) vested Free Preferred Shares redeemed from the Managers having left the Group after their respective Departure Dates pursuant to the relevant Vesting Call Option Agreements at Fair Market Value (as defined therein);
 - (d) non-vested Free Preferred Shares held by the Managers having left the Group after their respective Departure Dates and not then redeemed pursuant to the relevant Vesting Call Option Agreements;
 - (e) Free Preferred Shares held by the Company as part of the Reserve or held otherwise and not then allotted to Managers.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Manager and any employee of Alter Domus in Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of partners of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand five hundred Euros (EUR 7,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the members of the Bureau, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Horizon Intermediate Holdings S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 199534 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 5 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2799 du 9 octobre 2015, pages 134331 et suivantes. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une fois suivant un acte du notaire instrumentant, daté du 27 octobre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme en tant que secrétaire (le Secrétaire) et l'Assemblée désigne en tant que scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg (le Scrutateur composant avec le président et le Secrétaire le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence. Ladite liste ainsi que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que cent (100) actions de commandité, trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (3.099.900) actions ordinaires et cinq cent mille (500.000) actions de préférence sans droit de vote, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social émis de la Société, sont représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour dont les associés ont été informés au préalable.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation, le cas échéant;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent quatorze mille cinq cent trente-huit euros et trente centimes d'euro (EUR 2.314.538,30) afin de ramener le capital social de son montant actuel de trente-six mille euros (EUR 36.000), représenté par cent (100) actions de commandité, trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (3.099.900) actions ordinaires et cinq cent mille (500.000) actions de préférence sans droit de vote, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à deux millions trois cent cinquante mille cinq cent trente-huit euros et trente centimes d'euro (EUR 2.350.538,30), par l'émission de cent quarante-quatre millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent dix (144.559.410) actions ordinaires et quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent vingt (86.894.420) actions de préférence;

3. renonciation aux droits de souscription préférentiels;

4. souscription à et libération des actions nouvellement émises tel que spécifié au point 2;

5. modification de l'article 5.1 des Statuts;

6. modification de la définition de Actions de Préférence Libres Assorties du Rendement à l'article 22 des Statuts.

7. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout gérant du Gérant et à tout employé de Alter Domus à Luxembourg, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le ou les registres des associés de la Société; et

8. divers.

IV. L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés de la Société se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent quatorze mille cinq cent trente-huit euros et trente centimes d'euro (EUR 2.314.538,30) afin de ramené le capital social de son montant actuel de trente-six mille euros (EUR 36.000), représenté par cent (100) actions de commandité, trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (3.099.900) actions ordinaires et cinq cent mille (500.000) actions de préférence sans droit de vote, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à deux millions trois cent cinquante mille cinq cent trente-huit euros et trente centimes d'euro (EUR 2.350.538,30), par l'émission de cent quarante-quatre millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent dix (144.559.410) actions ordinaires et quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent vingt (86.894.420) actions de préférence.

En conséquence des changements qui précèdent, le capital social de la Société est le suivant:

Classe d'actions	Nombre d'actions
Actions de commandité	100
Actions ordinaires	147.659.310
Actions de préférence	86.894.420
Actions de préférence sans droit de vote	500.000
Total	<u>235.053.830</u>

Troisième résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux droits de souscription préférentiels, les associés déclarant avoir parfaitement connaissance et être unanimement d'accord avec la présente renonciation.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à et la libération intégrale des augmentations de capital social et de fonds propres comme suit:

Souscriptions - Libération

Le souscripteur 1, dont le nom et les informations relatives à la société figurent sur la liste de présence ci-jointe et représenté au moyen d'une procuration qui, après avoir été signée ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à:

(i) cent quarante-quatre millions trois cent cinquante-neuf mille quatre cent dix (144.359.410) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent quarante-quatre millions trois cent cinquante-neuf mille quatre cent dix euros (EUR 144.359.410), lequel montant est à affecter comme suit:

- un montant de un million quatre cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros et dix centimes d'euro (EUR 1.443.594,10) au compte de capital social nominal de la Société lié aux actions ordinaires; et

- le solde, à savoir un montant de cent quarante-deux millions neuf cent quinze mille huit cent quinze euros et quatre-vingt-dix centimes d'euro (EUR 142.915.815,90) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions ordinaires.

(ii) quatre-vingt-six millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent vingt (86.294.420) actions de préférence, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-six millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent vingt euros (EUR 86.294.420), lequel montant est à affecter comme suit:

- un montant de huit cent soixante-deux mille neuf cent quarante-quatre euros vingt centimes d'euro (EUR 862.944,20) au compte de capital social nominal de la Société lié aux actions de préférence; et

- le solde, à savoir un montant de quatre-vingt-cinq millions quatre cent trente-et-un mille quatre cent soixante-quinze euros et quatre-vingt centimes d'euro (EUR 85.431.475,80) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de préférence.

Le souscripteur 2, dont le nom et les informations relatives à la société figurent sur la liste de présence ci-jointe et représenté au moyen d'une procuration qui, après avoir été signée ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à:

(i) deux cent mille (200.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent mille euros (EUR 200.000), lequel montant est à affecter comme suit:

- un montant de deux mille euros (EUR 2.000) au compte de capital social nominal de la Société lié aux actions ordinaires; et

- le solde, à savoir un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 198.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions ordinaires;

(ii) six cent mille (600.000) actions de préférence, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent mille euros (EUR 600.000), lequel montant est à affecter comme suit:

- un montant de six mille euros (EUR 6.000) au compte de capital social nominal de la Société lié aux actions de préférence; et

- le solde, à savoir un montant de cinq cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 594.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de préférence.

Le montant total de deux cent trente-et-un millions quatre cent cinquante-trois mille huit cent trente euros (EUR 231.453.830) est à la disposition de la Société ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital - comptes premium.

5.1. Le capital social est fixé à deux millions trois cent cinquante mille cinq cent trente-huit euros et trente centimes d'euro (EUR 2.350.538,30), représenté par:

- (i) cent (100) Actions de commandité (les Actions UP);
- (ii) cent quarante-sept millions six cent cinquante-neuf mille trois cent dix (147.659.310) actions ordinaires (les Actions Ordinaires);
- (iii) quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent vingt (86.894.420) actions de préférence (les Actions de Préférence); et
- (iv) cinq cent mille (500.000) actions de préférence sans droit de vote (les Actions de Préférence Libres).

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la définition de Actions de Préférence Libres Assorties du Rendement à l'article 22 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

- | | |
|---|--|
| Actions de Préférence Libres Assorties du Rendement | signifie, sans double comptage,
(a) toutes les Actions de Préférence Libres, alors attribuées ou non, alors émises ou non, et alors détenues ou non par des Gérants, par la Société comme partie de la Réserve ou détenues autrement;
(b) les Actions de Préférence Libres acquises, rachetées aux Gérants ayant quitté le Groupe après leurs Dates de Départ respectives conformément aux Accords d'Option d'Achat Acquis concernés, avec un droit au paiement au moment de la Sortie y afférent;
mais à l'exclusion des:
(c) Actions de Préférence Libres acquises, rachetées aux Gérants ayant quitté le Groupe après leurs Dates de Départ respectives conformément aux Accords d'Option d'Achat Acquis concernés, à la Juste Valeur de Marché (telle que définie dans ces Accords d'Option d'Achat Acquis);
(d) les Actions de Préférence Libres non-acquises, détenues par les Gérants ayant quitté le Groupe après leurs Dates de Départ respectives, et alors non rachetées conformément aux Accords d'Option d'Achat Acquis concernés;
(e) les Actions de Préférence Libres détenues par la Société comme partie de la Réserve ou détenues autrement et non alors attribuées. |
|---|--|

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout gérant du Gérant et à tout employé de Alter Domus à Luxembourg, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société du fait du présent acte sont estimés approximativement à sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux membres du Bureau, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35278. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183080/331.

(150203881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Société de Participation Financière Dalmine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 40.582.

—
In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of November.

In front of Maître Jacques Kessler, notary, professionally residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Shareholders' Meeting") of Société de Participation Financière Dalmine Holding S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 40.582, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 June 1992, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the "Mémorial") number 485, dated 26 October 1992. The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on 19 December 2002, published in the Mémorial number 185, dated 20 February 2003 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs. Sofia Da Chao, notary clerk, with professional address in 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Mrs. Marisa Gomes, employee, with professional address in 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange (the "Secretary").

Mrs. Laetitia Zuanel, notary clerk, with professional address in 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange is elected as scrutineer (the "Scrutineer" and together with the Chairman and the Secretary, the "Bureau").

The Chairman requests the notary to act that:

I- The agenda (the "Agenda") of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice;
2. Approval of the merger by absorption of Dalmine Holding B.V. by the Company; and
3. Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That the list, signed by the members of the Bureau and notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes together with the powers of attorney of the shareholders represented.

III.- As it appears from the attendance list which has been checked by the scrutineer, all the shares of the Company are duly represented so that the Shareholders' Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That it is intended to merge the wholly-owned subsidiary of the Company, being Dalmine Holding B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Amsterdam, the Netherlands and having its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands (the "Disappearing Company" and together with the Company, the "Merging Companies") into the Company (the "Merger"). As a result of the Merger, the Disappearing Company would cease to exist and its entire assets and liabilities would be transferred to the Company in accordance with Article 274 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law").

V.- That the provisions of the Law regarding mergers have been complied with as follows:

- Publication on 8 July 2015 of the common draft terms of merger prepared in accordance with Article 261 the Law (the "Merger Plan") in the Mémorial number 1684, corresponding to a period of at least one month before the date of the general meetings of shareholders;

- The board of directors of the Company has made available to the shareholders at the registered office of the Company the following documents since the date of publication of the common draft terms of Merger: (i) the Merger Plan, (ii) a report of the board of directors of the Company describing the reasons for the Merger, and the consequences of the Merger prepared in accordance with Article 265 of the Law, (iii) the annual financial statements and the management reports of each of the Merging Companies relating to the financial years ended on 31 December 2014, 31 December 2013, and 31 December 2012.

After the foregoing was approved, the Shareholders' Meeting passed the following resolutions.

First resolution:

The Shareholders' Meeting unanimously resolves to waive the right to the prior notice of the current meeting. The Shareholders' Meeting unanimously acknowledges having been sufficiently informed on the Agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the Agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow the shareholders to carefully examine each document.

Second resolution:

The Shareholders' Meeting unanimously resolves to approve the Merger under the terms described in the Merger Plan, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

In accordance with Article 273ter of the Law, the Merger will take effect and will be effective as from the date of publication in the Mémorial C of the minutes of the present Shareholders' Meeting. In accordance with the Merger Plan for accounting purposes, the operations of the Disappearing Company will be treated as carried out by the Company as from 1 January 2015.

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon closed.

Notarial Verification and Certification

In accordance with article 271 (2) of the 1915 Law, the notary (i) declares to have verified and certifies the existence and the legality of the legal acts and formalities required by the Company and of the Merger Project and (ii) confirms that he has received from a Dutch civil notary a report attesting the proper completion of the pre-merger acts and formalities in relation to the Absorbed Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. In case of conflict between the wording of the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, they signed together with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour de novembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés («l'Assemblée») de Société de Participation Financière Dalmine Holding S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.582 constituée suivant acte notarié de Maître Marc Elter, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 juin 1992, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 485 du 26 octobre 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Christine Doerner, notaire public établie à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 décembre 2002, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 185 du 20 février 2003 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Mme. Sofia Da Chao, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

Le président nomme comme secrétaire Mme. Marisa Gomes, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

Mme. Laetitia Zuanel, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange a été élue comme scrutateur.

Le président requiert du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée (l'«Ordre du Jour») est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de l'absorption de Dalmine Holding B.V. par la Société; et
3. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par ces derniers sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations ayant été signées par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il est établi suivant la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représentée de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'Ordre du Jour.

IV.- Qu'il est prévu de fusionner la filiale détenue intégralement par la Société Dalmine Holding B.V., une société privée à responsabilité limitée organisée et existante sous les lois des Pays-Bas, établie à Amsterdam, les Pays-Bas, et avec siège social à Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost les Pays-Bas (la «Société Absorbée», ensemble avec la Société, les «Sociétés Fusionnantes»), dans la Société (la «Fusion»). Par l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et l'ensemble de son patrimoine serait transféré à la Société conformément à l'article 274 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi").

IV.- Que les provisions de la Loi par rapport aux fusions ont été respecté comme suit:

- Publication du 8 juillet 2015 du projet commun de fusion (le «Projet Commun de Fusion») au Mémorial C numéro 1684, un mois avant les assemblées générales;

- Le conseil d'administration de la Société a mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société les documents suivants depuis la date de publication du projet commun de fusion: (i) le Project Commun de Fusion, (ii) un rapport du conseil d'administration de la Société décrivant les raisons de la fusion, et les conséquences de la fusion, préparée conformément à l'article 265 de la Loi, et (iii) les comptes annuels et les rapports de gestion de chacune des Sociétés Fusionnantes relatives aux exercices clos le 31 Décembre 2014, 31 Décembre 2013, et le 31 Décembre de 2012.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Assemblée unanimement décide de renoncer au droit de recevoir convocation préalable à la présente assemblée. L'Assemblée a unanimement reconnu avoir été suffisamment informée de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est ensuite unanimement décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition des actionnaires de la Société dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Assemblée unanimement décide d'approuver la Fusion aux termes du Projet Commun de Fusion dans toutes ses dispositions et son intégralité, sans exceptions et réserves.

Conformément à l'article 273ter de la Loi, la Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes à la date de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du présent acte. Conformément au Projet Commun de Fusion, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme réalisées par la Société à compter du 1^{er} Janvier 2015 à des fins comptables.

Il n'y plus d'affaires devant l'assemblée générale extraordinaire, le même a été levée.

Vérification notariale et Certification

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire (i) déclare avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité des actes juridiques et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion et (ii) confirme avoir reçu d'un notaire néerlandais un rapport attestant l'exact accomplissement des actes et formalités antérieurs à la fusion relatifs à la Société Absorbée.

Dont Acte, fait et passé à Pétange au jour indiqué en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des comparants à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des comparants, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015185656/153.

(150206899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 150.333.

—
PROJET DE SCISSION PARTIELLE

établi conformément aux articles 285 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

Le 17 novembre 2015, le projet commun de scission partielle suivant (le «Projet de Scission») a été dressé par les organes de gestion des sociétés suivantes:

(1) Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé soumis à la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150333, et ayant son siège social au 1, rue Petermelchen, L-2370 Howald (Hesperange), Grand-Duché de Luxembourg, («Société Scindée»), représenté par son associé commandité gérant Olos Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.330, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Petermelchen, Grand-Duché de Luxembourg, (l'«Associé Gérant»), et

(2) LCO1 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187622 (la «Société Bénéficiaire»).

La Société Scindée et la Société Bénéficiaire seront désignées ci-après ensemble comme les «Sociétés ».

Conformément, notamment, aux articles 285 à 306 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), le conseil d'administration de l'Associé Gérant de la Société Scindée et le conseil d'administration de la Société Bénéficiaire ont conjointement établi ce Projet de Scission dans lequel ils proposent le transfert par la Société Scindée, et sans dissolution de la Société Scindée, à la Société Bénéficiaire, de l'ensemble du patrimoine actif et passif, sans exception, du Compartiment de Transfert (tel que défini ci-dessous), contre émission d'actions de la Société Bénéficiaire aux actionnaires du Compartiment de Transfert.

En conséquence, le conseil d'administration de l'Associé Gérant de la Société Scindée et le conseil d'administration de la Société Bénéficiaire proposent ce qui suit:

1. Les Sociétés.

1.1 La Société Scindée

La Société Scindée a été constituée sous la dénomination Lynx Investment Fund S.CA, SICAV-FIS, suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 145 du 25 janvier 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 25 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1076 du 21 mai 2010, en adoptant sa dénomination actuelle.

L'objet social de la Société Scindée consiste à investir ses fonds disponibles dans (i) des biens immobiliers tels que définis de temps à autre par l'Associé Gérant agissant, le cas échéant en accord avec l'(les) associé(s) cogérant(s) du ou des Compartiments (tels que définis ci-dessous) concernés pour le(s)quel(s) l'Associé Cogérant s'est vu reconnaître un tel droit de co-décision, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales ou d'autres véhicules d'investissement spécifiques ou par des participations directes dans d'autres sociétés immobilières et (ii) des titres ou instruments de toute sorte éligibles pour les fonds d'investissement spécialisés, avec l'objectif de répartir des risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

Le capital social de la Société Scindée correspond à tout moment à la valeur nette d'inventaire totale de ses Compartiments (telle que définis ci-dessous) déterminée selon les règles du mémorandum de placement privé et les statuts de la Société Scindée. Le capital social de la Société Scindée est représenté par des actions sans mention de valeur nominale. Les variations du capital social seront effectuées sans publication officielle, ni enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg conformément aux règles applicables aux sociétés d'investissement à capital variable. Le capital souscrit de la Société Scindée et les primes d'émission, le cas échéant, ne peuvent pas être inférieurs à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), minimum qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à compter de l'enregistrement de la Société Scindée sur la liste officielle des Fonds d'Investissement Spécialisés.

La Société Scindée est constituée sous la forme d'une société à compartiments multiples, c'est-à-dire composée de différents compartiments (les «Compartiments») constituant chacun un panier d'actifs distincts (investis conformément à la politique d'investissement du Compartiment concerné telle que décrite dans le supplément au mémorandum de placement privé y relatif) et des passifs y afférents.

Dans le cadre des relations avec les créanciers, chaque Compartiment est traité comme une seule entité séparée. Les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des dettes, engagements et obligations attribuables au Compartiment concerné conformément au mémorandum de placement privé. À cet égard, si la Société Scindée encourt un engagement afférent à un Compartiment particulier, le recours des créanciers se rapportant à cet engagement sera limité exclusivement aux actifs du Compartiment concerné. La Société Scindée comportera, à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), six Compartiments, à savoir

- le Compartiment 1 Résidentiel;
- le Compartiment 2 Bureaux;
- le Compartiment 3 Commercial;
- le Compartiment 4 Privatif 1 (le «Compartiment de Transfert»);
- le Compartiment 5 Privatif 2; et

- le Compartiment 6 Mixte.

1.2 La Société Bénéficiaire

La Société Bénéficiaire a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster, en date du 23 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2114 du 9 août 2014.

La Société Bénéficiaire a pour objet (les termes définis ont la signification qui leur est donnée dans les statuts de la Société Bénéficiaire):

- l'acquisition, la construction, la gestion, le développement, la promotion, l'exploitation et/ou la mise en valeur de biens immobiliers par location, vente, échange ou de toute autre manière;

- d'agir en tant que société d'investissement, de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne ou tout autre bien de toute sorte et de détenir ces instruments pour les besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

- de poursuivre tout commerce ou activité commerciale, acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale et/ou supporter les dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

- d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que ce soit que le Conseil d'Administration considère comme étant appropriée et de prêter de l'argent et faire crédit, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

- d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant appropriée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

- d'acquérir une participation, fusionner ou constituer un partenariat ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne;

- de s'engager dans toute garantie, contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'exécution d'obligations et/ou le paiement de sommes par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est, à un moment donné, un membre ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents ou futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de ce paragraphe "garantie" inclut toute obligation, quelle que soit sa description, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

- d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans les différents paragraphes de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

- d'entreprendre toutes actions (y compris conclure et exécuter des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société ne réalise aucune opération pouvant constituer une activité réglementée du secteur financier ou requérant une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu l'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

Le capital social de la Société Bénéficiaire est actuellement fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en trente-et-un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

2. Éléments d'actifs et de passifs transférés, rapport d'échange et date d'effet juridique. La Société Scindée entend transférer, sans dissolution, l'ensemble du patrimoine actif et passif, sans exception, du Compartiment de Transfert, à la Société Bénéficiaire (le «Transfert»), en contrepartie de l'émission proposée par la Société Bénéficiaire de vingt-huit millions (28.000.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) pour un montant total de vingt-huit millions d'euros (EUR 28.000.000,-), à émettre par la Société Bénéficiaire aux actionnaires du Compartiment de Transfert exclusivement. Suite à cette émission, les actionnaires du Compartiment de Transfert détiendront les actions nouvellement émises de la Société Bénéficiaire et les actions du Compartiment de Transfert dans les mêmes proportions.

Le patrimoine du Compartiment de Transfert comprend notamment les éléments suivants:

- un terrain sis à Luxembourg et inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoC de Gasperich, numéro 206/2626 au lieu-dit ce auf Rodecken», comme place, contenant 2 hectares 87 ares 46 centiares, se composant des parties des anciens numéros 188/2553; 189/2555; 189/2557; 190/2559; 191/2561; 197/2577; 198; 200/254; 200/257; 200/709; 204/520; 204/521; 204/522; 20612388; 206/2389; 209/2366 et 209/2367 à l'actif; et

- des dettes à court et long terme pour un montant total de cinquante-cinq millions d'euros (EUR 55.000.000,-) au passif.

Les termes du présent Projet de Scission seront soumis à l'approbation par les actionnaires du Compartiment de Transfert et par les actionnaires de la Société Bénéficiaire qui se réunissent en assemblées générales extraordinaires par devant un notaire luxembourgeois au plus tôt un (1) mois après la date du dépôt et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent Projet de Scission, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi. La scission partielle est réalisée d'un point de vue juridique entre les Sociétés lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des Sociétés (la «Date de Réalisation»).

Vis-à-vis des tiers, la scission partielle n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Modalités de remise des actions de la Société Bénéficiaire, droit de participation au bénéfices. Le Transfert à la Société Bénéficiaire sera rémunéré par l'émission d'actions nouvelles de la Société Bénéficiaire au profit des actionnaires du Compartiment de Transfert comme indiqué ci-dessus, à savoir par l'émission de cinq millions six cent mille (5.600.000) nouvelles actions au profit de l'Associé Gérant, et par l'émission de vingt-deux millions quatre cent mille (22.400.000) nouvelles actions au profit de Promobe Finance - SPF, une société anonyme de gestion de patrimoine familial régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-37.353; cette émission prendra effet suite à l'approbation, telle que décrite à la section 2 ci-dessus, du Projet de Scission par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires du Compartiment de Transfert et de la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation.

Les vingt-huit millions (28.000.000) nouvelles actions de la Société Bénéficiaire émises pour un montant total de vingt-huit millions d'euros (EUR 28.000.000,-) seront immédiatement inscrites dans le registre des actionnaires de la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation.

Chacune des vingt-huit millions (28.000.000) nouvelles actions de la Société Bénéficiaire donnera le droit de participer aux bénéfices de la Société Bénéficiaire, pari passu et au pro rata par rapport au capital social total de la Société Bénéficiaire, à partir de la Date de Réalisation.

4. Date de prise d'effet du Transfert d'un point de vue comptable et fiscal. D'un point de vue comptable et fiscal, le Transfert sera considéré comme effectif à compter de la Date de Réalisation.

5. Effet de la scission partielle d'un point de vue juridique. A la Date de Réalisation et sous réserve de l'approbation du présent Projet de Scission par les actionnaires du Compartiment de Transfert, ainsi que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Bénéficiaire, le Transfert sera réalisé ipso jure, et sans dissolution de la Société Scindée, à la Société Bénéficiaire, conformément aux dispositions des articles 287 et 303 de la Loi, et conformément aux dispositions du présent Projet de Scission.

6. Avantages Particuliers. Les actionnaires de la Société Bénéficiaire ne bénéficieront pas de droits spéciaux et la Société Bénéficiaire n'a pas émis des titres autres que des actions.

Aucun avantage particulier ou bénéfice d'une quelconque nature ne sera attribué aux administrateurs, aux gérants, aux commissaires ou à tout autre expert des Sociétés, en relation et/ou résultant du Transfert et de ce Projet de Scission.

7. Documentation. Les documents prévus par l'article 295 de la Loi sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout actionnaire des Sociétés.

Projet de Scission établi à la date donnée en tête des présentes.

Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS

Représenté par: Olos Management SA,

Associé Gérant

Représenté par: Flavio Becca / Représenté par: André Wilwert

Administrateur-délégué / Administrateur, président du conseil d'administration

LCO1 S.A.

Représenté par: Jean-Michel GERMAIN

Mandataire au titre d'un pouvoir du Conseil d'administration du 29/09/2015

Référence de publication: 2015186529/174.

(150208382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

H & K Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.372.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth September.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of H & K Financing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115372 and having a share capital of five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 512,500.-) (the Company). The Company was incorporated on March 24, 2006 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 15, 2006 under number 1167. The articles of association of the company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

H & K MANUFACTURING LTD, a corporation organized under the law of Ireland, with principal office at 39/40, Upper Mount Street, IRL- 2 Dublin, registered with the Companies Registration Office under number 360322 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an “ad hoc” proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

2. Appointment of I.L.L. Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153141, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

4. Decision to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;

5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153141, as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de H & K Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115372 et disposant d'un capital social de cinq cent douze mille cinq cents Euros (EUR 512.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 24 mars 2006 suivant un acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 juin 2006 sous le numéro 1167. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

H & K MANUFACTURING LTD, une société régie en vertu des lois d'Irlande, dont le siège principal est établi au 39/40, Upper Mount Street, IRL-2 Dublin, immatriculée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 360322 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153141, en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de donner pour instruction au Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions et pour la meilleure contrepartie financière, tous les actifs de la Société et payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153141,

en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la cession des actifs de la Société, sous sa seule signature dans l'exercice de ses fonctions.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre de conférer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique de la Société des acomptes sur le boni de liquidation, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner pour instruction au Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions et pour la meilleure contrepartie financière, tous les actifs de la Société et payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015161441/145.

(150178301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Global Jet Capital Luxco Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 200.341.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Global Jet Capital Cayman Two, an exempted company formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Government General Registry under number 302648,

here represented by Mrs. Saskia Lux, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Global Jet Capital Luxco Two S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio, in each case relating, directly or indirectly, to the acquisition, owning, holding, converting, maintaining, modifying, managing, operating, leasing, re-leasing, selling or otherwise disposing of aircraft, aircraft engines, aircraft or aircraft engine parts, and all incidental activities and to take participations and interests, in any form whatsoever, directly or indirectly in any entity that engages in any such business activities.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company, in connection with the activities described in article 2.1.

2.3. The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type in connection with the activities described in article 2.1. The Company may grant any security interest to secure the repayment of any such loan.

2.4. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000), represented by (i) twenty-four thousand one hundred (24,100) class A shares (the “Class A Shares”), (ii) one hundred (100) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) one hundred (100) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) one hundred (100) class D shares (the “Class D Shares”), (v) one hundred (100) class E shares (the “Class E Shares”), (vi) one hundred (100) class F shares (the “Class F Shares”), (vii) one hundred (100) class G shares (the “Class G Shares”), (viii) one hundred (100) class H shares (the “Class H Shares”), (ix) one hundred (100) class I shares (the “Class I Shares”), and (x) one hundred (100) class J shares (the “Class J Shares”), and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the “Shares” and each a “Class”), with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.6 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.7 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”

6.8 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the “Total Cancellation Amount”)

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (included carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$.

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits (including carried forward profits);

P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association;

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meeting of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers they shall constitute a board of managers. The board of managers may be composed of class A managers and class B managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), is present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly (if such have been appointed). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly (if such have been appointed).

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, and in the case of appointment of class A managers and class B managers, by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon as and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;

(ii) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(iii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(iv) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(v) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(vi) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(vii) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;

(viii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(ix) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(x) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

(xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders

deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty-five thousand (25,000) shares issued have been subscribed by Global Jet Capital Cayman Two, aforementioned, for the price of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) consists of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) for the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) James Joseph Noonan, born in Illinois, United States of America, on 12 August 1967, professionally residing at 2500 North Military Trail, Suite 470 Boca Raton, FL 33431 United States of America, as a Class A Manager; and
 - (ii) Benjamin Michel Jonathan Chouraki, born in Senlis, France, on 31 March 1983, professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, as a Class B Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-huit septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Global Jet Capital Cayman Two, une exempted company existant selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, enregistrée après du Cayman Islands Government General Registry sous le numéro 302648,

dûment représentée par Madame Saskia Lux, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Global Jet Capital Luxco Two S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations, dans chaque cas, relatif, directement ou indirectement, à l'acquisition, la possession, la détention, la conversion, le maintien, la modification, la gestion, l'exploitation, la location, relocation, la vente ou autre aliénation d'aéronefs, de moteurs d'aéronefs, de pièces d'aéronefs ou de moteurs d'aéronefs, et toutes les activités accessoires et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, dans toute entité qui se livre à de telles activités.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, en relation avec les activités décrites à l'article 2.1.

2.3. Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type en relation avec les activités décrites à l'article 2.1. La Société peut constituer tout type de sûreté pour garantir le remboursement d'un tel prêt.

2.4. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000), représenté par (i) vingt-quatre mille cent (24.100) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent (100) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent (100) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent (100) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent (100) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent (100) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent (100) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) cent (100) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) cent (100) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) cent (100) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie»), ayant une valeur nominale de 1 US dollar (USD 1 chacune).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

6.6 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.7 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.8 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intérimaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intérimaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$.

Où:

MD = Montant Disponible;

BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté);

B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler;

P = toute perte (y compris les pertes reportées);

RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts;

DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.13 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts des droits appartenant aux survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants lesquels composent le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut être composé de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement (si de tels gérants ont été nommés). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement (si de tels gérants ont été nommés).

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et dans le cas de nomination des gérants de catégorie A et gérants de catégorie B, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;

(x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule zéro dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'aient pas été rachetées, et

(xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec mes dispositions de l'article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales émises ont été souscrites par Global Jet Capital Cayman Two, susmentionnée, pour un prix de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000) consiste en vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000) pour le capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 16, Avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) James Joseph Noonan, né à Illinois, États-Unis d'Amérique le 12 août 1967, résidant professionnellement au 2500 North Military Trail, Suite 470 Boca Raton, FL 33431, États-Unis, en tant que Gérant de catégorie A; et

(ii) Benjamin Michel Jonathan Chouraki, né à Senlis, France le 31 mars 1983, résidant professionnellement à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30818. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Référence de publication: 2015160686/686.

(150177621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Imperial Innovations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.139,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.293.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of the month of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Imperial Innovations S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 157.293, having a share capital of forty-one thousand one hundred thirty-six British Pounds (GBP 41,136), incorporated on 11 November 2010 by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 3 February 2011 number C-217. The articles have been amended several times and for the last time by the undersigned notary on 16 December 2014, published in the Mémorial of 23 January 2015 number C-186.

The meeting appointed Me Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg, as chairman. Me Perrine Reinhart, master at laws, professionally residing in Luxembourg, was appointed as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

(1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of nine thousand and three British Pounds (GBP 9,003) from currently forty-one thousand one hundred thirty-six British pounds (GBP 41,136) to fifty thousand one hundred thirty-nine British Pounds (GBP 50,139) by the issue of nine thousand and three (9,003) shares, each with a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) and each with a subscription price of ten thousand British Pounds (GBP 10,000) to be subscribed by Imperial Innovations Limited, shareholder of the Company, against:

(i) a contribution in kind (the "Contribution in Kind") by the contribution of a receivable which Imperial Innovations Limited has against Imperial Innovations Investments Limited, approval of the evaluation of the Contribution in Kind to ninety million British Pounds (GBP 90,000,000), of which nine thousand British Pounds (GBP 9,000) will be allocated to the share capital account and the balance will be allocated to the share premium account of the Company, and

(ii) a contribution in cash (the "Contribution in Cash") of thirty thousand British Pounds (GBP 30,000) of which three British Pounds (GBP 3.00) will be allocated to the share capital account and the balance will be allocated to the share premium account of the Company;

(2) Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect therein the above increase of capital.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decision:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine thousand and three British Pounds (GBP 9,003) from currently forty-one thousand one hundred thirty-six British Pounds (GBP 41,136) to fifty

thousand one hundred thirty-nine British Pounds (GBP 50,139) by the issue of nine thousand and three (9,003) shares, each with a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) and each with a subscription price of ten thousand British Pounds (GBP 10,000) for a total subscription price of ninety million thirty thousand British Pounds (GBP 90,030,000).

(i) Out of the nine thousand and three (9,003) new shares, nine thousand (9,000) shares have been subscribed by Imperial Innovations Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG and registration number 02060639, at a total subscription price of ninety million British Pounds (GBP 90,000,000) by way of the Contribution in Kind (being a receivable against Imperial Innovations Investments Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG and registration number 06067437).

The meeting resolved to acknowledge and approve the report by the board of managers of the Company dated 24 September 2015 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith, the conclusion of which reads as follows:

“In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to GBP 90,000,000 and is at least equal to the total subscription price of the 9,000 shares to be issued by Imperial Innovations S.à r.l. in consideration therefore.”

The meeting resolved to approve the evaluation of the Contribution in Kind to ninety million British Pounds (GBP 90,000,000).

Evidence of the contribution to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the value of the Contribution in Kind for an amount of nine thousand British Pounds (GBP 9,000) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account of the Company.

(ii) The remaining three (3) new shares have been subscribed at a total subscription price of thirty thousand British Pounds (GBP 30,000) and paid in full by way of the Contribution in Cash by Imperial Innovations Limited, prenamed, pursuant to a subscription form which has been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, and shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of the payment for the three (3) new shares has been given to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the value of the Contribution in Cash for an amount of three British Pounds (GBP 3.00) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above increase of capital, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifty thousand one hundred thirty-nine British Pounds (GBP 50,139) divided into fifty thousand one hundred thirty-nine (50,139) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about six thousand seven hundred Euros (EUR 6,700.-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Imperial Innovations S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.293, ayant un capital social de quaranteet-un mille cent trente-six livres sterling (GBP 41.136), constituée en date du 11 novembre 2010 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 3

février 2011, numéro C-217. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 16 décembre 2014, publié au Mémorial le 23 janvier 2015, numéro C-186.

L'assemblée est présidée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Me Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste sera annexée au présent acte, pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les parts sociales représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et les associés déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

(1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de neuf mille et trois livres sterling (GBP 9.003) d'actuellement quarante-et-un mille cent trente-six sterling (GBP 41.136) à cinquante mille cent trente-neuf livres sterling (GBP 50.139) par l'émission de neuf mille trois (9.003) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) et chacune ayant un prix de souscription de dix mille livres sterling (GBP 10.000), devant être souscrites par Imperial Innovations Limited, associé de la Société, en contrepartie de:

(i) un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant dans l'apport d'une créance par Imperial Innovations Limited contre Imperial Innovations Investments Limited, approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à quatre-vingt-dix millions de livres sterling (GBP 90.000.000), duquel neuf mille livres sterling (GBP 9.000) seront allouées au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société, et

(ii) un apport en espèces (l'«Apport en Espèces») de trente mille livres sterling (GBP 30.000), duquel trois livres sterling (GBP 3,00) seront allouées au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société

(2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les augmentations de capital précitées.

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de neuf mille et trois livres sterling (GBP 9.003) d'actuellement quarante-et-un mille cent trente-six livres sterling (GBP 41.136) à cinquante mille cent trente-neuf livres sterling (GBP 50.139) par l'émission de neuf mille trois (9.003) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) et chacune ayant un prix de souscription de dix mille livres sterling (GBP 10.000) pour un prix total de souscription de quatre-vingt-dix millions trente mille livres sterling (GBP 90.030.000).

(i) Des neuf mille trois (9.003) nouvelles parts sociales, neuf mille (9.000) parts sociales ont été souscrites par Imperial Innovations Limited, une société constituée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG et avec le numéro d'enregistrement 02060639, pour un prix de souscription total de quatre-vingt-dix millions de livres sterling (GBP 90.000.000) par le biais de l'Apport en Nature (consistant en une créance contre Imperial Innovations Investments Limited, une société constituée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG et avec le numéro d'enregistrement 06067437).

L'assemblée a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 24 septembre 2015 (dont une copie restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement), dont la conclusion est la suivante:

“Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à GBP 90.000.000 et est au moins équivalente au prix total de souscription des 9.000 parts sociales à émettre par Imperial Innovations S.à r.l. en rémunération de cet Apport en Nature.”

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à quatre-vingt-dix millions de livres sterling (GBP 90.000.000).

Preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé d'allouer la valeur de l'Apport en Nature pour un montant de neuf mille livres sterling (GBP 9.000) au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société.

(ii) Les trois (3) nouvelles parts sociales restantes ont été souscrites pour un prix de souscription total de trente mille livres sterling (GBP 30.000) et entièrement payées par le biais de l'Apport en Espèces par Imperial Innovations Limited, prénommé, conformément au bulletin de souscription signé par toutes les personnes présentes et le notaire instrumentant, qui sera annexé au présent document et enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Preuve du paiement des trois (3) nouvelles parts sociales a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé d'allouer la valeur de l'Apport en Espèces pour un montant de trois livres sterling (GBP 3,00) au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société.

Seconde résolution

En conséquence de l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de manière à lire comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille cent trente-neuf livres sterling (GBP 50.139) divisé en cinquante mille cent trente-neuf (50.139) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg en date qu'en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER, P. REINHART, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15948. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161482/178.

(150178148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Aircool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 97.340.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 23 juillet 2015

L'Assemblée Générale décide de remplacer au poste de commissaire la société HMS Fiduciaire SARL par la société Fiduciaire Internationale SA ayant son siège social à 7, Route d'Esch L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B34.813. Son mandat débutera avec les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2016 approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015161234/14.

(150178090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Alisa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht.

R.C.S. Luxembourg B 78.765.

Der Jahresabschluß am 31/12/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Alisa S.A. SPF

Aktiengesellschaft

Référence de publication: 2015161235/12.

(150178132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

ARGO IMMOBILIERE société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehrlange, 35B, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 110.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015161239/10.

(150178236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

ARZO Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7480 Tuntange, 6A, rue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 166.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161241/9.

(150178104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 174.359.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015161245/11.

(150178217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Baker Hughes International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.004,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 183.557.

M. Alexander L Peng a démissionné de son poste de gérant avec effet au 2 septembre 2015.

Avec effet au 2 septembre 2015, M. Joe W. Ballew ayant comme adresse le 4000 Bent Creek Road, McKinney, TX 75071, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la société pour un mandat à durée indéterminée.

Au 2 septembre 2015, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mme Constanze Guthier-Brown,
- M. Marc Feider, et
- M. Joe W. Ballew

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Baker Hughes International Financing Sàrl

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015161256/19.

(150178223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Axis Interim, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015161246/11.

(150177921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

B C M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 169.771.

Le comptes annuels au 31. Dezember 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161249/9.

(150177800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Berkeley CEBIG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161261/9.

(150178617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Brothers & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 190.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2015161267/11.

(150178654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

CASHMERE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 42.640.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 Septembre 2015.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015161316/14.

(150178466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Corpora Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 160.397.

Veuillez prendre note que la société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B103123, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme Corpora Investments S.A., R.C.S. Luxembourg B160397.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015161302/12.

(150177979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Geninvest Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 149.344.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché du Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "GENINVEST GROUP S.A.", avec siège social à L-1368 Luxembourg, 40, Rue du Curé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.344, et constituée au Luxembourg par un transfert de siège international suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2416 du 11 décembre 2009. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Moysse DARGAA, conseiller indépendant, demeurant professionnellement à L- 1368 Luxembourg, 40, Rue du Curé, qui désigne comme secrétaire Madame Murielle FROMONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 24, Bohey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fallon LAMOUREUX, employée privée, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 24, Bohey.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre de jour

1. Modification de l'article 5 des statuts quant à la nature des actions;

2. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Qu'il résulte de la liste de présence que deux (2) actions sont représentées.

(v) Que les actionnaires ont été convoqués à une assemblée générale des actionnaires le 27 août 2015 à 15h15 avec le même ordre du jour. A cette assemblée générale des actionnaires, le quorum n'a pas été atteint et aucune résolution n'a été adoptée.

(vi) Que cette seconde assemblée a été convoquée à ces date, heure et lieu par convocations publiées:

- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2481 du 14 septembre 2015 et n°2293 du 28 août 2015;
- dans «le Journal» en date du 28 août 2015 et du 14 septembre 2015; et
- dans le «Wort» en date du 28 août 2015 et du 14 septembre 2015.

(vii) Que l'assemblée peut valablement délibérer quelque soit la portion du capital représenté conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

(viii) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a voté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts quant à la nature des actions, qui aura la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à TRENTE-QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-NEUF EUROS ET DOUZE CENTS (EUR 34.259,12) représenté par CENT (100) actions sans désignation de valeur nominale (les Actions).

Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les Actions au porteur doivent être immobilisées auprès d'un dépositaire agréé conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Les Actions au porteur peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs Actions.

Des fractions d'Action pourront être émises jusqu'à hauteur de 3 (trois) décimales et conféreront des droits proportionnels à la fraction d'Action qu'elle représente, cependant elles ne conféreront pas de droit de vote tant que leur nombre n'est pas suffisant pour constituer une Action entière, auquel cas elles donnent droit à une voix.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux Actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les Actions anciennes.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres Actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs Actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces Actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces Actions à l'égard de la Société.

En l'absence de désignation d'un tel mandataire, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette ou ces Actions.

La cession des Actions de la Société est soumise aux conditions suivantes:

5.1. Généralités

Par cession, il y a lieu d'entendre:

- a) tout transfert de propriété, y compris l'apport en société ou la donation, autre que par voie de succession;
- b) toute transmission à la suite de dissolution et liquidation d'une société, d'apport en société, de fusion, de scission;
- c) toute cession d'une branche d'activité;
- d) tout démembrement du titre sous quelque forme que ce soit.

5.2. Cession intra-groupe

Chaque Actionnaire est libre de faire apport à titre pur et simple mais uniquement de la totalité de ses Actions à une société faisant partie de son propre groupe (étant entendu que les Actionnaires entendent par là toute société dans laquelle l'Actionnaire cédant détient au moins, directement, 95% des actions représentant la pleine propriété et 95% des droits de vote) ou de faire donation à ses héritiers légaux également de la totalité de ses Actions moyennant notification préalable (la Notification), minimum 30 jours avant la date présumée de l'apport ou de la donation, adressée à tous les autres Actionnaires. Ainsi, toute cession à titre onéreux des Actions par un Actionnaire, même à une société faisant partie de son propre groupe, devra faire l'objet de la procédure visée à l'article 5-3 ci après.

Cette Notification reprendra comme informations minimales: le nombre d'Actions faisant l'objet de l'apport ou de la donation, l'identité du ou des éventuels bénéficiaires de l'apport ou de la donation et la valeur de l'apport ou de la donation.

Tout apport ou donation intervenue en violation des dispositions précédentes sera inopposable à la Société.

De plus, en cas d'apport par un Actionnaire à une société faisant partie de son propre groupe (Société du Groupe), l'apporteur s'oblige à garder le contrôle dans des proportions identiques à celles prévalant au jour de l'apport. Au vu du respect de cette obligation, le contrat d'apport devra comprendre la clause suivante: "toute modification du contrôle de la société bénéficiaire de l'apport par tout moyen, cession ou donation des actions de la Société du Groupe, augmentation de capital de la Société du Groupe ayant pour effet de réduire la participation directe ou indirecte de l'Actionnaire à moins de 95% du capital de la Société du Groupe entraînera automatiquement l'obligation pour l'Actionnaire de proposer aux autres Actionnaires, à leur choix, soit l'achat des Actions, soit l'achat des actions de la Société du Groupe".

Ainsi, dans l'hypothèse où un Actionnaire ayant apporté ses Actions à une Société du Groupe telle que définie ci-avant, souhaite céder ou faire donation de tout ou partie des actions de cette Société du Groupe à un tiers ou ouvrir le capital de la Société du Groupe à des tiers, ces derniers visant toute personne à l'exception des enfants héritiers de l'Actionnaire, dans des conditions telles que sa participation, directe ou indirecte, dans cette Société du Groupe viendrait à être inférieure à 95% des actions représentant la pleine propriété et à 95% des droits de vote, il devra proposer aux autres Actionnaires qui auront seuls le choix, soit de racheter les Actions détenues par la Société du Groupe, soit de racheter les actions de la Société du Groupe.

Pour l'application des dispositions précédentes, la proposition de rachat soit des Actions, soit des actions de la Société du Groupe se fera selon la procédure retenue pour les cessions à un tiers, telles que prévues à l'article 5-3 ci après, complétées des dispositions suivantes.

Dans tous les cas de cession ou donation des actions de la Société du groupe ou d'augmentation de capital de la société faisant partie du groupe, l'Actionnaire devra obtenir du tiers, en cas de cession, ou de la Société du groupe en cas d'augmentation de capital, ou établir lui-même en cas de donation, un document (le Document) faisant apparaître:

- en cas de cession des actions de la Société du Groupe, le prix offert, décomposé de façon à faire apparaître la valeur attribuée aux Actions et la valeur attribuée aux autres actifs de la Société du Groupe,

- en cas de donation des actions de la Société du Groupe ou d'augmentation de capital de la Société du Groupe, la valeur respective retenue des Actions et des autres actifs de la société du Groupe pour les besoins de l'évaluation des actions de la Société du Groupe.

S'agissant du choix exercé de rachat des Actions, le prix de rachat des Actions sera égal au seul choix des Actionnaires, soit à la valeur des Actions retenue pour la réalisation de l'apport initial fait par l'Actionnaire des Actions à la Société du Groupe, réévaluée par application du taux d'intérêt légal applicable au Luxembourg soit à la valeur attribuée aux Actions dans le Document, sous réserve du recours à une procédure d'experts qui sera régie par les mêmes dispositions que celles prévues à l'article 5-3 ci après.

S'agissant du choix exercé de rachat des actions de la Société du Groupe, le prix de rachat sera égal à la valeur attribuée aux actions en cas de cession ou donation des actions de la Société du Groupe, ou d'augmentation de capital de cette société, sous réserve du recours à une procédure d'experts qui sera régie par les mêmes dispositions que celles prévues à l'article 5-3 ci après.

Le ou les Actionnaires pourront ainsi toujours recourir à la procédure d'experts prévue à l'article 5-3 ci après lorsqu'ils estimeront soit que le prix des Actions, soit que le prix des autres actifs ne correspond pas à la valeur économique réelle des Actions ou des autres actifs, pour l'exercice de leur choix d'acquérir, soit les Actions, soit les actions de la Société du Groupe.

5.3. Cession à un tiers - droit de préemption

Tout Actionnaire désireux de se défaire de sa participation entamera en priorité des négociations avec le ou les autres Actionnaires en vue de lui/leur proposer l'acquisition de ses Actions.

A cette fin, il lui/leur notifiera, au minimum 60 jours avant la date présumée de la cession, une offre ferme comportant l'indication de l'identité du ou des cessionnaires pressentis, du prix offert par le cessionnaire, le nombre d'Actions à céder et, le cas échéant, les autres termes et conditions de la cession proposée. Toute cession intervenue en violation des dispositions précédentes sera inopposable à la Société. Les Actionnaires entameront immédiatement des négociations à ce sujet.

L'Actionnaire autre que le cédant aura en tout état de cause le droit de préempter aux mêmes conditions que le tiers ainsi que le pouvoir d'acquitter le prix de la cession sur une durée maximale de 20 ans majoré des intérêts et agios y afférents calculés au taux légal en vigueur.

Dans le cas ou plusieurs Actionnaires autre que le cédant, souhaiteraient acquérir les Actions, chacun des Actionnaires aura le droit d'acquérir les Actions dans la proportion de ses droits sur ceux des autres Actionnaires acquéreurs.

S'agissant du prix des Actions, les Actionnaires avant de faire connaître leur choix d'acquérir le cas échéant les Actions, pourront, lorsqu'ils estimeront que le prix proposé par le cessionnaire pressenti ne correspondra pas à la valeur économique réelle des Actions demander à ce que la valeur des Actions soit définie par un collège d'experts indépendants.

Lorsque le prix fixé par le collège sera supérieur au prix de l'offre, c'est le prix de l'offre qui sera retenu.

Lorsque le prix fixé par le collège sera inférieur au prix de l'offre, c'est le prix fixé par le collège qui sera retenu et s'imposera à l'Actionnaire désireux de céder sa participation.

Pour la composition du collège d'expert, l'actionnaire désireux de céder sa participation désignera un expert de son choix.

Le ou les autres Actionnaires désigneront un expert de leur choix.

Les deux experts désignés désigneront un troisième expert de leur choix.

Le collège d'expert devra faire connaître son estimation de la valeur des Actions dans un délai de deux mois à compter de leur saisine.

En cas de désaccord ou d'impossibilité pour le collège de fixer une valeur, les Actionnaires pourront saisir le Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale de Luxembourg Ville (le Tribunal) afin de faire fixer le prix des Actions.

Lorsque le prix fixé par le Tribunal sera supérieur au prix de l'offre, c'est le prix de l'offre qui sera retenu.

Lorsque le prix fixé par le Tribunal sera inférieur au prix de l'offre, c'est le prix fixé par le Tribunal qui sera retenu et s'imposera à l'Actionnaire désireux de céder sa participation.

A défaut pour les Actionnaires d'avoir abouti, dans un délai de trois (3) mois à dater de la notification de l'offre, porté à six (6) mois en cas de recours à un collège d'expert ou au Tribunal de Commerce de Luxembourg Ville, à un accord sur les modalités de la cession, le candidat cédant sera libre de céder ses Actions à un tiers selon les conditions suivantes:

- (i) que la cession intervienne dans les trois (3) mois de la notification,
- (ii) qu'elle ne soit pas conclue à des conditions plus favorables s'agissant notamment du prix des Actions, que celles renseignées dans la notification,
- (iii) qu'elle porte sur le même nombre d'Actions,
- (iv) le cessionnaire devra, le cas échéant, se conformer aux obligations extra-statutaires existantes entre les Actionnaires.

5.4. Cession à un tiers - droit de suite

Dans un délai de 3 semaines à dater de la notification par le candidat cédant de l'offre d'achat du candidat acquéreur aux autres Actionnaires, ces derniers pourront également notifier, par courrier recommandé, au candidat cessionnaire leur volonté que les Actions qu'ils détiennent soient acquises aux conditions mentionnées dans la notification et dans les mêmes délais notamment de paiement du prix des actions.

Chacun des Actionnaires s'interdit de céder tout ou partie de ses Actions, si l'acquéreur n'acquiert pas simultanément, aux mêmes conditions, les Actions qui auraient dû être acquises en vertu de la procédure décrite au présent point.

Toute cession intervenue en violation des dispositions précédentes sera inopposable à la Société.»

Pour: deux actions

Contre: /

Abstention: /

La résolution est par conséquent adoptée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DARGAA, M. FROMONT, F. LAMOUREUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 septembre 2015. Relation: DAC/2015/16036. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161426/183.

(150178286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Bongrape S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.120.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

44, avenue J-F Kennedy

L-1855 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015161280/13.

(150178349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.479.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015161268/10.

(150178671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

BAM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 77, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 160.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 05 février 2015.

Référence de publication: 2015161270/10.

(150178504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Bâti-Expert S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 165.041.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161271/9.

(150178639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Bellargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.820.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161272/10.

(150178125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Challenger Public Relations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.398.

EXTRAIT

En date du 30 septembre 2015, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante;

- La démission de Richel van Weij, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiate.
- George da Costa Gomez, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant de la société avec effet immédiate, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161294/15.

(150178487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

CDCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.036.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 juillet 2015

Cinquième résolution:

Le mandat du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2015 le mandat du Commissaire de la société Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 47 771 pour une nouvelle période d'une année jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016 pour statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDCH S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015161318/17.

(150178355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

CDCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 116.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDCH S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015161317/11.

(150177875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Brookfield Holdings Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 155.535.

Veillez prendre note que le représentant permanent, M. Andrew O'SHEA a changé d'adresse professionnelle et se situe désormais au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.
Pour extraits sincères et conformes
Pour Brookfield Holdings Luxembourg Branch
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015161282/13.

(150178206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Bétons Baatz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9172 Michelau, 17, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 94.174.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, den 30. September 2015.

Référence de publication: 2015161274/10.

(150178320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Bites s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activité Hirebusch.
R.C.S. Luxembourg B 179.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BITES sàrl.
Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015161275/11.

(150178135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Biz-It Link S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1211 Luxembourg, 99, boulevard Baden-Powell.
R.C.S. Luxembourg B 189.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161276/9.

(150178549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.825.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2015

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 1^{er} octobre 2015.
 2. M. Oliver THOMAS a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 1^{er} octobre 2015.
 3. M. Frank PLETSCHE, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant B avec effet au 1^{er} octobre 2015 pour une durée indéterminée
 4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, né à Debica (Pologne), le 27 janvier 1972, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant B avec effet au 1^{er} octobre 2015 pour une durée indéterminée.
 5. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société comme suit:
Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.
5, Avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
Luxembourg
Luxembourg, le 01.10.2015.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.
United International Management S.A.
Référence de publication: 2015161449/24.
(150178357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.
-

C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.692.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 30 septembre 2015.
Référence de publication: 2015161284/11.
(150178520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Calimera Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.829.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2015.
Référence de publication: 2015161285/10.
(150177877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Chevron Luxembourg Overseas Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.364.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015161295/9.
(150177949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Hansteen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.826.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2015

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 1 octobre 2015.
2. M. Oliver THOMAS a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 1 octobre 2015.
3. M. Frank PLETSCH, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant B avec effet au 1 octobre 2015 pour une durée indéterminée
4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, né à Debica (Pologne), le 27 janvier 1972, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant B avec effet au 1 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

5. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société comme suit:

Hansteen Luxembourg S.à r.l.

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 01.10.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Luxembourg S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015161450/24.

(150178358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.903.

—
EXTRAIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur WAUCQUEZ Jean-Louis, administrateur de catégorie A, demeurant désormais professionnellement au 44 rue de l'Industrie à 1040 Bruxelles.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015161296/13.

(150178098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 169.149.

—
Suite à la démission de Monsieur Pervaiz Panjwani, gérant, avec pour adresse professionnelle au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, en date du 7 septembre 2015, l'associé unique a nommé Madame Alberta Brusi, avec pour adresse professionnelle au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange comme gérant par la voie d'une résolution datée du 10 septembre 2015.

Bertrange, le 1^{er} octobre 2015.

Pour le compte de Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S.à r.l.

Référence de publication: 2015161297/13.

(150178524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

ConvaTec Healthcare E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.248.

Résolution de l'actionnaire unique de la société en date du 29 mai 2015

L'Actionnaire Unique décide pour l'exercice financier 2015 de nommer en qualité de commissaire aux comptes de la S.A. ConvaTec Healthcare E, la société Headstart S.à r.l. ayant son siège social 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, RCSL B 149 993.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161301/12.

(150178284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

JH-Holding Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.887.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2015

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur, de Monsieur Christian Knauf, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 25 septembre 2015.

2. L'Assemblée nomme avec effet au 25 septembre 2015 en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Bérénice Kunnari, employée privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 25 septembre 2015. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015161508/16.

(150178155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Covington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 182.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161303/10.

(150178569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Credit Suisse International Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.252.

Les comptes annuels au 31.03.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2015.

J. Perez Lozano / Robert Archbold

Director / Director

Référence de publication: 2015161305/12.

(150178281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Credit Suisse Private Equity Platform S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.628.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015161306/10.
(150178229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Crossroads Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 192.044.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015161308/9.
(150178272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Citol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 64A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 158.421.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER SARL
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2015161325/13.
(150177939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Café de l'Usine "Chez Malou" S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 41, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 61.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015161310/10.
(150178709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Cafina, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 50.317.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015161311/10.
(150178697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Car Sud International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.342.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015161312/12.

(150178061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Carnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 53.507.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARNET S.A.

Référence de publication: 2015161313/10.

(150178560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Central Europe Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.538.

La résolution suivante a été adoptée par l'associé en date du 29 Septembre 2015:

Le mandat d'Administrateur de Mr Marcel Stephany a été renouvelé pour une période de 6 ans à compter du 29 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161320/12.

(150178657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Olmitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 147.433.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 01.10.2015.

Référence de publication: 2015161651/10.

(150178430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

The Palmerston Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015161767/10.

(150178595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.